Procès-Verbal du Conseil D'administration du 25 septembre 2017

18H05 : Quorum atteint (23 présents) – Ouverture du C.A

1. **Désignation du secrétaire de séance** : CAP Elèves

2. **Approbation du Procès-Verbal du CA du 26 juin 2017**
   ⇨ **Approuvé à l'unanimité 23 / 23**

3. **Bilan 2016/2017 et éléments de rentrée 2017/2018**

Bilan 2016 :2017 :

DNB : 97.04% de réussite => 5,8 points au-dessus de la moyenne départementale
Mentions : presque 1 élève sur 2 a obtenu la mention Très Bien, 1 sur 4 la mention Bien => 75% des élèves de 3èmes ont obtenu la mention Bien ou Très Bien
Orientation : 83.7% en seconde générale, 9.8% en bac pro, 1% vers CAP
ASSR : 100% d'obtention en 5eme et en 3eme
Oral DNB : moyenne 16.4

Rentrée 2017/2018 :

Effectifs rentrée : 734 élèves – 27 divisions
Taux de saturation atteint en 6eme : 28.3 élèves par classe en moyenne (limite à 28). 2 classes à 29.
Enseignants : 49 dont 9 nouveaux
Options : 3 groupes de latins en 5ème – ce qui permet de faire une sélection en 4ème (basée sur la motivation).
Vie scolaire : 8 AED dont 6 nouveaux

Projets :

- Dispositif Devoirs faits : Le nouveau ministre a décidé fin juin de mettre en place un nouveau dispositif : devoirs faits
  Des difficultés existent pour trouver les personnes pour encadrer ce dispositif (aucun moyen spécifique octroyé). L'Inspection académique a proposé 2 contrats services civiques mais 1 seul candidat pour l'instant)
- Formation en 2017 : Développer les compétences psycho sociales – première formation pour TOUTE la communauté éducative : parents, enseignants, personnel de la vie scolaire...
  Demande de formation de 3 jours pour cette année. Formation conjointe avec le lycée – 24/25 places
- Mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération pour les fonctionnaires
- Partenariat Ecole de musique : va être relancé cette année
- Nouvelle signalétique dans le collège : à valider dans un futur CA.
- Système centralisé d'horloge
- Installation nouveau local atelier Sur fonds propres du collège, la matériel est arrivé
- Préau Elèves – le préau est enfin disponible pour abriter les élèves par temps de pluie. Il a été réalisé sur les fonds propres du collège.
- Salles de sciences. Travaux terminés au mois d'août.
- Liaison élémentaire – collège : Création d'une fonction de coordination avec le 1er degré assurée par un professeur Mr Nouhaud.

4. **Présentation du Conseil de Vie Collégienne (CVC)** - Présentation détaillée transmise au CA

Le CVC a été institué en Novembre 2016 et demande à l'instar des lycées d'instaurer un conseil de vie collégienne. Il doit passer par l'approbation du conseil d'administration.
Le mandat sera annuel. Ce projet s'appuie essentiellement sur la vie scolaire.
Une grande liberté est laissée à chaque établissement sur l'organisation et la composition de ces membres.
Membre de droits : Direction, Conseillère Principale d'Education, Assistants d'Education,
8 élèves : 2 représentants d'élèves par niveau (pas forcement des délégués). Le souhait du collège serait d'avoir la parité garçon-fille.
3 parents : 1 représentant de chaque fédération de parents d'élèves (seulement 1/2 représentant des parents selon les textes).
Les membres devront élaborer un règlement intérieur. Le CVC se réunira 1 fois par trimestre en plénière et des préparations en petit comité seront organisés selon les besoins.
L'ordre du jour sera porté par les élèves et une boite à idées permettra à chacun de s'exprimer

Mme Le Borgne (A.E.D) précise les modalités d'Information aux enfants :

1. Mme Guillot (CPE) va passer dans les classes pour expliquer le projet aux élèves
2. Formation des délégués qui auront à charge d'informer sur le CVC
3. Mise en place d'une demande de volontaires par chaque niveau

La direction remercie la vie scolaire qui est à l'origine de ce projet de CVC

Le prochain CA votera définitivement le projet de CVC.

⇨ A tous : **Revoir le document et faire remonter des feedbacks.**

5. **Forum des métiers :** le 24 mars 2018

Les parents ont reçu une information de demande de participation à cet évènement via e-lyco

La direction invite les fédérations/associations à relancer les parents pour accroitre la participation des parents qui est cruciale - d'autant que 80% des métiers est représenté par des parents du collège.

Chaque collégien doit rencontrer 3 ou 4 personnes ou métiers. C'est l'élève qui est maitre de son interview.

L'échange se situe entre 5 et 6 minutes. Les « professionnels » n'ont rien à préparer et répondent uniquement aux questions des élèves.

Sur les éditions précédentes :

- Parents et élèves satisfaits dans la grande majorité.
- Secteurs qui ont le plus manqué : Métier de bouche, Peintre, Plombier, artisans au sens large

Le CA doit se positionner sur la participation obligatoire de tous les 4emes et 3emes et donc rendre la présence des élèves le samedi matin obligatoire

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

6. **Questions financières**

- **Concessions de logement**

Les bénéficiaires des logements sont le Principal, le Principal Adjoint, la Gestionnaire et l'agent d'accueil.

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Tarifs de restauration pour budget 2018**

Pour les élèves :

Base du forfait hebdo à 4 jours –> 140 repas.

Pour l'année 2018, le collège propose une augmentation de 0,5% (passer de 438€40 à 441€) le repas reviendra à 3,15 euros.

Trimestre 1 2018: 126€

Trimestre 2 2018: 138€60

Trimestre 4 2018 : 176€40

Au ticket, le repas reviendra à 4€16

Tarif des commensaux :

En 2018, poursuite de l'harmonisation des tarifs avec une augmentation du tarif 1 de 50 centimes pour un tarif de 4,16€, le tarif 2 passant à 4,63€. En 2019, un seul tarif sera proposé à 4,66€.

Tarif exceptionnel (personnes extérieures) 6€

⇨ **Vote approbation des tarifs 2018 = 22 POUR - 1 abstention**

- **Tarifs divers :** Pas de changement sur les tarifs

* Vaisselle cassée, pertes ou détérioration de manuels scolaires, de carnet de correspondance, de CDs, de cartes de restauration, de clés...

Il n'y a pas de distinction entre la perte et le vol des objets cités.

A titre d'information :

396€ perçus pour des manuels perdus l'an passé. 20€ pour livres perdus, 6€ dégradés, 10€ pour CDs

Vaisselle – 120/130€ maxi pour l'année

* Sortie cinéma, théâtre et location de salle

⇨ **Vote : Approbation du maintien des tarifs précédents : 22 POUR + 1 abstention**

- **Contrats afférents au budget 2018**
  - Liste des contrats du groupement d'achat du marché Camus - Contrat de sécurité (marché sur 3 ans – contrats revotés tous les ans) et du groupement d'achats viandes du marché N. APPERT.

Contrôle et maintenance électriques, VMC, gaz, lutte contre l'incendie, ascenseur, ...
Budget prévisionnel : 6210€

- Contrats d'intervention sur matériel et logiciels, nuisibles, fontaines à eaux, distributeurs de plateaux, photocopieurs ....
  Budget prévisionnel : 17 165€

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Convention d'utilisation des équipements sportifs**
  Tous les 3 ans – convention tripartite d'utilisation des installations sportives de la ville de Carquefou
  Le département prend en charge la location auprès de la mairie dans la limite d'un quota d'heures

⇨ **Vote Pour à l'unanimité**

- **Recrutement des A.E.D**
  Le CA doit autoriser le Chef d'établissement à signer les contrats AED

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Voyage à Rome – du 15 au 20 octobre 2018**
  1 élève supplémentaire par rapport au vote de juin dernier. Augmentation de l'enveloppe – le tarif par famille restant le même.

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Projet Grandir avec la culture : Théâtre et arts voisins**
  Intervention de 2 personnes sur le théâtre (montage vidéo, matériels pédagogiques...)
  Tout le niveau 4ème ira assister à la pièce de Corneille « Le cid » à la Fleuriaye (Budget théâtre 1822€)
  Participations : famille = 7,6€, FSE = 2€, Etablissement : 18€
  Budget total : 4300 €

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Visite de Le Corbusier – 3B et 3C - 36 élèves (non latinistes)**
  Participations : familles = 4,6€, FSE = 2€, Etablissement = 23,8€

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Voyage en Angleterre 2017 :**
  Des subventions complémentaires ont été reçues pour un montant de 1290€.
  Le CA doit accepter de reverser cette somme aux familles des participants => 44,68€ par famille

⇨ **Vote Pour à l'unanimité 23 /23**

- **Recrutement C.U.I**
  La délibération votée l'an passée reste valable mais aucun candidat n'a postulé. Cette possibilité reste ouverte jusqu'à fin 2017.

7. **Questions diverses**
   Aucune question diverse.

La séance est levée à 19h10.

Le chef d'établissement

Le secrétaire de séance

CAP Elèves